

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 14 décembre 2018

Accidents de la vie courante : Attention aux chutes du haut des arbres et des toits !

Chaque année à La Réunion, environ 250 personnes sont reçues aux urgences suite à une chute du haut d'un toit ou d'un arbre, selon une enquête permanente réalisée par la Cire Océan Indien (Santé publique France) sur les accidents de la vie courante, à laquelle participe le Centre Hospitalier Gabriel Martin. Ainsi, à l'approche de l'été, marqué par la saison des mangues/letchis et la saison des pluies, l'ARS Océan Indien souhaite rappeler à la population les consignes de sécurité pour éviter les chutes du haut des arbres et des toits.

— Principaux résultats de l'enquête

Chutes du haut d'un arbre

Chaque année, environ 170 personnes passent aux urgences, dont une personne sur 3 est hospitalisée. 79% d'entre elles sont des hommes. Les accidents concernant des adultes surviennent surtout pendant la période de récolte des fruits, de novembre à février.

Chutes du haut d'un toit

Environ 80 personnes par an sont reçues aux urgences et 32 % d'entre elles sont hospitalisées. Il s'agit essentiellement d'hommes (90%) de plus de 15 ans (80 %). Ces chutes sont souvent liées à une activité de bricolage ou de loisirs.

— Quelques gestes de sécurité suffisent pour éviter ces chutes :

Chutes du haut des arbres

- Privilégier l'utilisation d'un attrape-fruit et éviter de grimper aux arbres.
- Vérifier si l'arbre et le sol sont secs pour éviter les risques de glissades et de déséquilibre.
- Faire attention aux nids de guêpes dans les arbres.
- Porter une tenue adaptée et des chaussures fermées.
- Immobiliser l'escabeau ou l'échelle avec l'aide d'une tierce personne pour assurer sa stabilité et son maintien au sol.

Chutes du haut d'un toit

- Ne pas monter sur le toit en cas de pluie récente pour éviter tout risque de glissade.
- Porter une tenue adaptée et des chaussures fermées.
- Immobiliser l'escabeau ou l'échelle avec l'aide d'une tierce personne pour assurer sa stabilité et son maintien au sol.
- Utiliser un matériel de sécurité, de type harnais et cordes, arrimé à un point fixe.

Dans tous les cas, il faut prévenir une tierce personne de son intention de monter dans un arbre ou sur un toit.

Contact Presse :

Huguette YONG-FONG
Tél : 02 62 93 94 93 - Port : 06 92 65 48 66
Courriel : huguette.yong-fong@ars.sante.fr

L'ARS Océan Indien agit pour la santé
à La Réunion et à Mayotte

